

52030 - Equipement matériel et mobilier des collèges publics

**Proposition d'attribution de subventions
d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition
d'équipements**

CP/2020/162

Service chef de file :
J3-Collèges

Résumé :

Le Département est responsable de la construction, de la reconstruction, de l'extension, des grosses réparations des bâtiments, de l'équipement, du fonctionnement, de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement, de l'entretien général et technique, du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les collèges publics du Bas-Rhin.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements divers, pour un montant total de 99 798,00 €.

Dans le cadre de leur autonomie financière, les collèges publics acquièrent des équipements matériels pour le fonctionnement et notamment l'entretien des locaux et des espaces extérieurs et la reprographie (auto-laveuses, tondeuses à gazon, photocopieurs...). A ce titre, le Département leur attribue des subventions d'investissement.

Compte tenu des demandes présentées par les collèges publics, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipements, telle que détaillées dans les annexes jointes au rapport, représentant une proposition d'engagement total de 99 798,00 € TTC en faveur des collèges suivants :

- Territoire Sud : Barr, Deux Rives à Rhinau, Les Cigognes à Gerstheim, Louis Arbogast à Mutzig, Robert Schuman à Benfeld, Romain Rolland à Erstein,
- Territoire Ouest : Les Sources à Saverne, Marcel Pagnol à Wasselonne,
- Territoire Eurométropole : Galilée à Lingolsheim, Jacques Twinger à Strasbourg, Leclerc à Schilitigheim, Lezay Marnesia à Strasbourg, Martin Schongauer à Ostwald, Stockfeld à Strasbourg.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
SUBEQPCOL L 2020/1	R 2020 MOBILIERS ET MATERIELS ET ETUDES	250 000,00 €	184 230 €	99 798,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 99 798,00 € TTC pour l'acquisition d'équipements, selon la répartition proposée dans les tableaux joints à la présente délibération.

Strasbourg, le 12/06/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY